

(à rappeler dans toute correspondance)

**MAIRIE de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT**

ARRÊTÉ n° 261525 URBA  
Publication sur le site internet le: 17.04.26

<b>DOSSIER</b> N° DP 042 279 25 00236 M01 Demande du : 01/04/2026 Reçue le : 01/04/2026 Complétée le :  Sur un terrain sis et cadastré : 86 c MONTEE DE COLLONGES 279 250 AD 336
<b>DESTINATAIRE</b> <b>RC2D</b> <b>Monsieur CHARLE Damien</b> <b>21 rue Aristide Briand</b>  <b>42680 ST MARCELLIN EN FOREZ</b>

**OBJET :**    Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.

Votre courrier d'annulation en date du 07/04/2026,

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°DP 042 279 25 00236 M01 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT**, le 16 avril 2026  
**Le Maire,**  
**Olivier JOLY**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.